

Nombre de membres : 34
En exercice : 34
Présents : 26
Pouvoirs : 6
Votants : 32

Abstentions : 0
Exprimés : 32
Pour : 32
Contre : 0

N°2019-95

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES OUEST LIMOUSIN**

L'An deux mille dix-neuf, le jeudi dix-neuf décembre à dix-neuf heures.

Le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni salle communautaire de Saint-Laurent-sur-Gorre sous la présidence de M. Christophe GEROUARD, Président.

Date de la convocation : le 13 décembre deux mille dix-neuf.

Présents : Christophe Gérourard, Dominique Germond, Raoul Réchignac, Joël Vilard, Maryse Thomas, Luc Gabette, Albert Delhoume, Louis Furlaud, Françoise Piquet, Guy Ratinaud, Magdalena Fredon, Jean Maynard, Jean-Pierre Pataud, Guy Baudrier, Alain Perche, Patrick Gibaud, Daniel Desbordes, Richard Simonneau, Eric Dombroy, Agnès Varachaud, Christian Vignerie, Bruno Grancoing, Paula Gaboriau, Sylvie Germond, Nathalie Marchadier

Suppléants présents : Stéphane Malivert

Pouvoirs : Pascal Raffier délégation à Christophe Gérourard, Alain Blond délégation à Albert Delhoume, Jean-Louis Clermont-Barrière délégation à Patrick Gibaud, Paul Brachet délégation à Alain Perche, Marie-Laurence Morange délégation à Dominique Germond, Véronique Bindé délégation à Louis Furlaud

Secrétaire de séance : Maryse Thomas

**Objet : Modernisation du réseau de lecture publique
en lien avec le projet de création de médiathèque à Cognac-la-Forêt
Demande de subventions**

**Auprès de l'Etat dans le cadre du concours particulier
de la Dotation Générale Décentralisée (DGD) pour les bibliothèques
Auprès du Conseil Départemental**

dans le cadre des Contrats Départementaux de Développement Intercommunal (C.D.D.I.)

Monsieur le Président présente aux membres du conseil communautaire le projet de modernisation du réseau de lecture publique en lien avec la création d'une médiathèque à Cognac-la-Forêt.

Il rappelle qu'une partie de ce dossier a déjà fait l'objet d'une présentation en conseil communautaire lors de la réunion du 20 décembre 2018 et indique que celui-ci a été modifié et amélioré afin de répondre aux attentes du territoire et de sa population en termes d'équipements dédiés au réseau intercommunal de lecture publique.

Il indique que ce dossier est susceptible d'être financé dans le cadre du concours particulier de la Dotation Générale Décentralisée (DGD) pour les bibliothèques ainsi que dans le cadre des Contrats Départementaux de Développement Intercommunal (C.D.D.I.) du Conseil Départemental.

Il présente le budget prévisionnel indiqué ci-après :

	Désignation	Montant H.T.
Travaux	Travaux	70 000.00 €
	Maitrise d'œuvre	8 400.00 €
	Frais annexes	7 024.00 €
	Etudes préalables	3 000.00 €
	<i>Sous-total travaux</i>	88 424.00 €
Matériel et mobilier	Mise en conformité accès Internet	8 306.00 €
	8 ordinateurs réseau	5 600.00 €
	Mobilier médiathèque	21 768.76 €
	<i>Sous-total matériel et mobilier</i>	35 674.76 €
Fonds documentaires	Livres (TVA 5,5%)	57 000.00 €
	DVD	10 000.00 €
	CD	1 700.00 €
	Jeux vidéo	6 700.00 €
	Jeux de société	3 500.00 €
	Revue (TVA 2,1 %)	5 100.00 €
	<i>Sous-total Fonds documentaires</i>	84 000.00 €
	TOTAL H.T.	208 098.76 €
	T.V.A.	32 441.85 €
	TOTAL T.T.C.	240 540.61 €

Ainsi que le plan de financement prévisionnel :

Montant total des dépenses H.T.	208 098,76 €
Montant total des dépenses TTC	240 540,61 €
FINANCEMENT	
Subvention Conseil Départemental (25 %)	52 024,69 €
Subvention DGD (50 %)	104 049,38 €
F.C.T.V.A.	24 428,59 €
Fonds propres	60 037,95 €
TOTAL	240 540,61 €

Oui l'exposé de monsieur le Président, et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité :

- **APPROUVE** le projet et le plan de financement présenté ;
- **SOLLICITE** une subvention auprès de l'Etat dans le cadre de la DGD ;
- **SOLLICITE** une subvention auprès du Conseil Départemental dans le cadre des C.D.D.I. ;
- **AUTORISE** le Président à déposer les demandes de subventions correspondantes ;
- **AUTORISE** le Président à signer tous documents relatifs à ce dossier ;
- **DIT** que cette délibération annule et remplace la délibération n°2018-90 du 20 décembre 2018, portant demande de subvention dans le cadre de la Dotation Générale Décentralisée pour le projet d'aménagement de l'ancienne poste en médiathèque à Cognac-la-Forêt ;
- **DIT** que cette délibération annule et remplace la délibération n°2018-91 du 20 décembre 2018, portant demande de subvention dans le cadre de la Dotation de Solidarité à l'Investissement Local pour le projet de sécurisation et de mise en conformité des accès Internet tout public avec la loi RGPD ;
- **DIT** que cette délibération modifie la délibération n°2018-88 du 20 décembre 2018, portant demande d'avenant dans le cadre du CCDI de 3^{ème} génération concernant le projet de sécurisation et de mise en conformité des accès Internet tout public avec la loi RGPD et l'aménagement de l'ancienne poste en médiathèque à Cognac-la-Forêt.

Fait et délibéré le jour, mois, lieu et an que dessus.

Certifié exécutoire
Le
Le Président

Le Président,

Christophe GEROUARD